Séance publique du vendredi 13 décembre 2019

Sous la présidence de Mme Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental

Procès-verbal

Début de la réunion : 9h30

Mme Martine VASSAL: Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Je demande à ceux d'entre vous qui ont des pouvoirs de bien vouloir nous les communiquer et je demande à notre collègue, Mme DALBIN, de procéder à l'appel nominal en tant que secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Sandra DALBIN, NOCERA, Brigitte DEVESA, Maurice DI Jean-Claude FERAUD, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA. Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES. Lucien LIMOUSIN. Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINE, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Christiane PUJOL, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON, Corinne CHABAUD procuration à Lucien LIMOUSIN, Anne DI **MARINO** donne procuration Frédéric VIGOUROUX, Gérard FRAU Claude JORDA, donne procuration à Gérard GAZAY donne procuration à Jean-Marc PERRIN, Josette SPORTIELLO donne procuration à Rosy INAUDI

ÉTAIT ABSENT:

Denis ROSSI

Mme VASSAL: Merci pour cet appel Mme DALBIN.

Je remercie nos invités et intervenants d'être présents : Mme BRETELLE, Professeur spécialiste en gynécologie obstétrique à l'Hôpital Nord de Marseille et Présidente du réseau de périnatalité en Méditerranée ; M. Philippe de MESTER, Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ; Mme Brigitte DEVESA, Conseillère départementale déléguée à la PMI, Enfance, santé et famille.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la thématique de cette séance publique porte sur les enjeux de santé, avec un focus particulier sur la santé environnementale et, plus spécifiquement, sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens dans le cadre de la périnatalité.

Depuis plusieurs années, la qualité de la santé a fortement progressé, que ce soit sur la prise en charge des patients, mais également dans sa recherche et dans son enseignement. Cependant notre système de santé reste un objet d'inquiétude pour chacun d'entre nous et les délais s'allongent, que ce soit pour un rendez-vous avec un spécialiste, un médecin traitant ou une prise en charge en maternité pour accueillir son enfant sereinement.

Si la santé « à la française » reste une référence dans le monde, notre modèle a tendance à se fissurer. Au bout de la chaîne, les services d'urgences saturent : leur fréquentation a bondi de plus de 15% en quatre ans et les effectifs n'ont pas suivi cette évolution ; ils doivent également faire face à des incivilités et à des violences croissantes.

Le Département s'est engagé à financer 57 millions sous réserve de l'engagement conjoint de l'Etat dans le futur pôle parents enfant au sein de l'APHM, et nous sommes dans l'attente d'une véritable mobilisation de l'Etat pour lancer ce plan de modernisation dans lequel le Département mais aussi la Métropole s'engageront financièrement.

Le Département est déjà passé à l'action en faveur des services d'urgences, notamment à la Timone, suite à une première visite commune avec Mme DEVESA, à l'Hôpital St Joseph, à l'Hôpital Nord de Marseille mais aussi en Arles et à Salon-de-Provence. L'Institut Paoli Calmettes, qui est une référence européenne pour la lutte contre le cancer fait également l'objet d'un soutien permanent.

Cet après-midi, lors de la commission permanente, nous serons amenés à nous prononcer sur trois autres sujets directement liés à la santé :

- L'hôpital de la Ciotat, qui bénéficiera d'un investissement dédié à l'acquisition d'un pôle ORL et à la rénovation de ses services d'Urgences,
- Nous voterons également un partenariat pour l'hôpital de Martigues et la protection maternelle et infantile en faveur de notre programme de prévention notamment de l'obésité qui touche les enfants,
- La lutte contre les déserts médicaux et le financement de l'installation de cabinets de médecins et de centres médicaux sur les communes concernées de notre département.

Pour rester en bonne santé, il faut également vivre dans un environnement sain, et, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ce sont près de treize millions de décès chaque année qui sont causés par la dégradation de la qualité de l'environnement. Soit 23% de la mortalité mondiale.

Le rapport de santé publique française estime à 48 000 le nombre annuel de décès prématurés en France. Ainsi, pour limiter ces facteurs de risque, le Département s'engage également en faveur de la santé environnementale.

Le Département est également au plus près de la population pour la prévention : avec 94 lieux de consultation, plus de 145 000 consultations en milieu médical, 22 000 visites à domicile, les familles bénéficient d'un large accompagnement.

Il s'agit aussi de guider les familles vers une meilleure alimentation, une utilisation raisonnée des écrans et la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Le Département investit aussi massivement pour améliorer la qualité de l'air. La limitation des émissions de particules fines est un enjeu majeur de notre territoire. Depuis novembre 2018, toute personne habitant le département peut bénéficier d'une prime de 5 000 euros, qui vient s'ajouter à l'aide de 6 000 euros de l'Etat pour l'achat d'un véhicule électrique.

Cette année plus de 6 000 véhicules ont été achetés, ce qui a permis de tripler le nombre de véhicules électriques.

Une aide également de 400 euros est proposée pour l'achat d'un vélo électrique.

Enfin, le Département et le Port de Marseille se sont associés le 6 juin dernier pour équiper les quais en infrastructures électriques destinées à limiter la pollution des navires en escale.

Le Département finance ainsi 40% des 15 millions d'euros nécessaires.

Le Plan Charlemagne pour les collégiens a également inscrit parmi ses objectifs l'exemplarité environnementale et les sections dédiées à une alimentation saine et équilibrée respectueuse de l'environnement durable font partie intégrante du plan. Les collèges sont invités à s'approvisionner sur la plateforme d'alimentation locale qui fait le lien entre l'offre des producteurs et les besoins d'alimentation pour leur cantine.

Ainsi le Département est mobilisé dans tous les domaines de compétences en faveur d'une politique de santé ambitieuse pour tous et en particulier pour les plus jeunes.

Nous allons maintenant diffuser une vidéo qui évoque plus précisément les problématiques liées aux perturbateurs endocriniens. Je donnerai ensuite la parole au Professeur BRETELLE, à Mme DEVESA et à M. de MESTER.

Merci mes chers collègues. (Applaudissements)

<u>Diffusion de la vidéo</u> (Applaudissements)

Mme VASSAL: Cela fait froid dans le dos... Je passe la parole au Professeur BRETELLE.

Mme BRETELLE: Merci Mme la Présidente. Mesdames, Messieurs, je souhaite remercier pour cette invitation aujourd'hui en particulier le Docteur Chantal VERNAY-VAISSE et le Docteur HAMDAOUI qui m'ont demandé de réaliser ce focus sur grossesse et perturbateurs endocriniens. Nous sommes très engagés sur ce sujet depuis plusieurs années et je constate que le Département est également très investi.

L'objet de cette présentation est de vous dresser un focus rapide et assez simple sur ce sujet, en complément de la vidéo.

Le concept même d'une origine environnementale de la santé est important à comprendre : les expositions pendant la vie fœtale, comme le montre la vidéo, sont capitales pour l'avenir de l'enfant. Nous savons maintenant que des expositions importantes pendant la grossesse prédisposent par exemple dans sa vie adulte à l'obésité et à des maladies cardio-vasculaires.

Ce constat est très important et vous observez sur ce diaporama que toutes les perturbations de la grossesse peuvent impacter les tissus et contaminer les nouveaux nés. Cette prise de conscience est globale, en France mais aussi à l'échelle mondiale, avec les préconisations de scientifiques ou de sociétés américaines qui plaident pour des politiques de préventions aux expositions toxiques, pour une alimentation saine et pour l'intégration de la santé environnementale de manière globale dans les soins.

Ceci est un enjeu de justice environnementale, les populations les plus précaires étant les plus touchées et nous avons des difficultés à les cibler dans nos campagnes d'information.

Vous voyez sur la gauche de l'écran les produits chimiques et les sous-produits industriels qui peuvent faire partie des perturbateurs endocriniens, comme les phtalates et les bisphénols. Il faut rappeler que selon l'enquête, 90% des patientes enceintes présentaient une présence de phtalates dans leurs urines. Il s'agit donc d'une exposition omniprésente présentant plusieurs risques : limiter ou bloquer l'action de l'hormone ou encore perturber son mécanisme.

Comment se soustraire à ces expositions environnementales? Sur la diapositive vous constatez qu'elles ont de multiples origines, ce qui complique beaucoup la tâche mais nous pouvons les limiter par des actions simples.

Je me suis permis de reprendre un exemple que vous connaissez peut-être déjà et qui est celui du distilbène, un traitement donné jusque dans les années 70 aux femmes enceintes pour diminuer les risques de fausses couches précoces ou tardives. Il s'agit d'un assimilé d'œstrogènes qui en fait ne fonctionnait pas pour la prévention des fausses couches mais dont on a appris des années plus tard qu'il favorisait les malformations fœtales et des cancers de la toute jeune fille.

Il existe également un effet transgénérationnel, les fils des patientes enceintes de la troisième génération présentaient à la fois un risque de cancer du sein et d'hypospadias, malformation des organes génitaux externes du petit garçon.

Voilà pour vous donner un exemple des erreurs qui peuvent être commises avec des médicaments employés à tort pendant plusieurs années.

L'exemple de la malformation hypospadias des organes génitaux externes, avec un abouchement anormal de l'urètre au niveau du pénis de l'enfant, est un diagnostic très facile à effectuer qui fait partie de l'examen à la naissance ; parfois même le diagnostic se fait inutero.

Si je l'évoque avec vous, c'est parce que nos équipes d'urologie pédiatrique ont fait une étude internationale dont je vous fais part car elle concerne nos nouveaux nés du sud de la France. Les cas de 400 petits garçons porteurs d'hypospadias ont été comparés avec ceux de 300 nouveau-nés nés à terme qui n'avaient pas de malformation. Le constat est double : ces enfants avaient été trois fois plus exposés aux perturbateurs endocriniens mais il y avait également une exposition plus importante chez les mères de ces enfants. Parmi les professions exposées : laborantines, esthéticiennes, coiffeuses...

J'insiste donc sur le fait que le principal facteur de risque aux perturbateurs endocriniens, ce sont les expositions professionnelles. C'est ce qui est surligné en vert sur la diapositive : elles multiplient par dix le risque d'avoir un enfant porteur de l'hypospadias. C'est sur ce point que nous travaillons notamment dans le cadre de la plateforme de soins que nous avons mise en place.

Evoquons maintenant les solutions, pour ne pas sombrer dans le catastrophisme. Plusieurs ont été citées dans le diaporama qui vous a été présenté : alimentation Bio ; prévention auprès de la mère pour éviter les risques liés à l'obésité et au tabac, qui contient des perturbateurs endocriniens...

Concernant les risques professionnels, à nous de repérer les professions à risques et de soustraire les jeunes parents concernés en mettant en place des solutions de prévention simples.

Autre message d'ordre pratique, la diapositive montre la quantité de femmes enceintes présentant une présence de phtalates dans les urines. Nous avons testé dans des maternités l'utilisation des cosmétiques et avons démontré un lien entre cette utilisation la semaine qui précède le test et la présence dans les urines. Si l'on préconise aux femmes de ne pas utiliser tel ou tel produit, ce taux diminue. Il s'agit d'un message d'espoir car la prévention peut fonctionner.

L'alimentation bio a également des résultats. Les cohortes norvégiennes objets d'étude ont confirmé qu'elle limite les risques d'hypertension et d'hypospadias pendant la grossesse. L'enjeu reste l'accès à une alimentation bio pour le plus grand nombre.

L'activité physique : nous recommandons à nos patientes de marcher et de bouger, au moins 30 minutes par jour, contrairement à ce qui avait été préconisé pendant des années. Cela réduit les risques de complications obstétricales et participe de la santé environnementale.

Nous avons réalisé il y a quelques années, avec le soutien appuyé de l'ARS qui avait diligenté l'enquête, une étude sur les connaissances des professionnels de santé en matière de périnatalité.

Nous avions obtenu des scores moyens par profession. Cette enquête révèle que les niveaux de connaissance sont relativement disparates selon la formation initiale des professionnels. Vous pouvez la retrouver sur le site su réseau Périnatalité en Méditerranée dont le suis la Présidente. Il s'agit d'un réseau de professionnels analysant plus de 66 000 naissances par an.

Pour conclure, ce focus présente des résultats inquiétants. J'attire votre attention sur la dernière ligne : nous avons posé aux professionnels de santé une question concernant les risques de fertilité pour les hommes et les femmes liés à la santé environnementale. Près de 40% des participants ne pensaient pas que ces risques pouvaient concerner le père. La santé environnementale a donc un long chemin à faire, cette étude ne datant pas d'une vingtaine d'années mais ayant été réalisée l'année dernière. Vous pouvez retrouver si vous le souhaitez l'ensemble des questions posées sur le site.

Il existe aujourd'hui une forte mobilisation nationale : de nombreux sites et outils sont mis en place. La CRESS PACA (chambre régionale des entreprises d'économie sociale et solidaire) est très investie et a créé des webinars très intéressants sur le sujet. Nous échangeons également beaucoup avec le projet FEES (femmes enceintes environnement et santé), mené par des lillois qui travaillent sur des fiches de prévention ; et avec Eco formation, qui collabore avec le WECF (Women Engaged for a Commom Future). Ce sont des regroupements de femmes qui militent de manière générale pour la santé de l'enfant. Santé Publique France a créé un site très pertinent qui s'appelle Agir pour bébé...

Aujourd'hui nous disposons de tous les outils pédagogiques. La priorité est désormais de les diffuser et d'informer les publics, notamment les plus démunis.

L'Assemblée nationale a émis le 4 décembre une cinquantaine de propositions relatives aux perturbateurs endocriniens. Rien de bien nouveau mais vous pouvez y retrouver des éléments intéressants dont l'importance de la formation professionnelle, qui reste un élément clé sur lequel avancer. Je m'y emploie fortement dans le cadre de mes missions.

Nous organisons avec le réseau Périnatalité des ateliers Nesting — littéralement « faire son nid » — expliquant comment faire le vide avant l'arrivée du bébé pour limiter au maximum les risques. Nous avons créé avec le soutien de la Région et de l'ARS un Certificat d'étude environnementale santé en périnatalité ; enfin, nous avons mis au point une plateforme de soins et de prévention qui s'appelle CREER (couple, reproduction, environnement, enfant et risque), centrée sur l'identification des risques avant la conception mais également sur la prévention des risques professionnels. Vous avez à l'écran la diapositive de présentation de cette plateforme et des différents partenaires qui la soutiennent. A ce jour, 400 couples, soit 800 personnes, ont été suivis. Nous les avons évalués avec un questionnaire standardisé. L'un des intervenants sur cette plateforme est le Professeur PERRIN, spécialiste notamment de l'infertilité masculine, une prise en compte importante et novatrice.

Concernant les ateliers Nesting je n'insiste pas. Il s'agit d'un projet national qui permet de former les professionnels de la périnatalité autour de la santé environnementale avec des mesures très simples pour réduite les expositions aux risques.

En conclusion de ce focus, tout commence à la conception : il faut créer un environnement sain maternel et paternel ; se méfier des expositions multiples ; manger mieux et moins, le poids étant un indicateur important de bonne santé ; bouger davantage en extérieur dans un environnement sain ; informer les plus démunis.

Tout ce projet est mené avec le Conseil départemental. Nous avons déjà beaucoup travaillé avec le Professeur Olivier BERNARD sur la formation des Agents du Conseil départemental en lien avec la santé environnementale et avons mené plusieurs actions en ce sens. J'ai déjà évoqué le dispositif de formation, les ateliers, la plateforme CREER mise en place grâce au financement de l'ARS et partiellement de la Région. Il s'agit d'éléments clés en soutien des professionnels dans l'identification des décisions liées aux risques de santé environnementale.

Je vous remercie. (Applaudissements)

MME VASSAL: Merci. Je passe maintenant la parole à Mme DEVESA ...

MME DEVESA: Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers départementaux, Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé, Madame le Professeur de gynécologie obstétrique, cette matinée revêt pour moi une importance toute particulière. Elle aborde en effet deux des actions fortes de ma délégation, la santé et la petite enfance, et l'un de mes engagements, la qualité de l'environnement. Au-delà de notre assemblée de ce jour, ces deux thématiques sont au cœur de l'agenda actuel. Tout d'abord comme vous le savez, nous avons célébré il y a quelques jours les trente ans de la signature de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'assemblée générale de l'organisation des nations unies le 20 novembre 1989. J'intervenais hier lors de l'ouverture du schéma départemental des services aux familles et les débats se tiennent encore aujourd'hui à Aix-en-Provence. Ce schéma est le fruit du partenariat exemplaire que nous avons avec la caisses d'allocations familiales et les mairies, dont celle de Marseille, concernant les enjeux de soutien précoce à la parentalité.

Il y a tout juste deux mois, la stratégie de prévention et de protection de l'enfance 2020/2022 était rendue publique, en insistant particulièrement sur la prévention précoce. Cette stratégie donne une place toute particulière aux acteurs de santé et ce dès la grossesse et les premiers jours de vie afin de repérer et d'accompagner au mieux les familles pour garantir à chaque enfant les mêmes chances et ces mêmes droits, ce que vous avez rappelé Mme le Professeur. Au même moment, sous l'égide de M. Boris CYRULNIK, était mise en place la Commission des 1 000 jours, car entre le début de la grossesse où le fœtus commence à interagir avec son environnement et celui où l'enfant commence ses premières phrases, une partie considérable de son développement est en jeu. Cette période est comprise entre le 4ème mois de grossesse et les deux ans de l'enfant. Il s'agit de ce que nous avons appelé les 1 000 jours. Cette période de développement capitale est également une période de grande vulnérabilité pour l'enfant durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable. Ainsi, l'importance de cette période des 1 000 jours fait-elle désormais consensus auprès des experts de la petite enfance, qu'ils exercent en neurosciences, en psychologie, en pédiatrie ou qu'ils soient spécialistes de l'éducation ou du soutien à la parentalité. Tous s'accordent sur la nécessité de surinvestir cette période car les opportunités d'actions sont considérables. Si ces constats sont aujourd'hui bien connus, je voudrais vous rappeler l'engagement du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans ce domaine. Notre politique est certes une compétence obligatoire du Département mais elle est forte, avec une volonté déterminée de notre Présidente que je remercie.

Tous les jours, ce sont plus de 500 professionnels de santé, médecins, sage femmes, infirmières, puéricultrices, et tant d'autres qui sont présents sur le terrain auprès des familles et de leurs enfants du département. En 2018, plus de 3 000 femmes et 20 000 nourrissons ont été suivis par nos équipes. De plus, au sein des écoles privées et publiques du territoire, 90 000 enfants de moins de quatre ans en école maternelle ont bénéficié d'un bilan de santé.

Je profite de la présence de M. le directeur général de l'agence régionale de santé pour saluer la qualité du travail effectué avec les équipes du Docteur VEDRINE de l'ARS dans le domaine de la périnatalité. Au-delà des actions de santé, nos équipes garantissent un accueil professionnel et sécurisé de l'enfant auprès des assistantes maternelles et au sein des crèches. Vous savez comme moi l'importance de la sociabilisassion précoce, pour lutter contre l'isolement de certaines familles et les risques que cela fait courir aux enfants. Je prendrai pour seul exemple la prévention de l'exposition aux écrans. Vous l'avez évoquée, Mme le Professeur, avec les conséquences que l'on connait à moyen et long termes. Comme vous le voyez, notre engagement en faveur de la santé des jeunes enfants est présent. Que ce soit dans le cadre de nos missions obligatoires au travers de l'Académie mais aussi en termes de politique volontariste de notre Collectivité.

Comme vous l'avez souhaité Mme la Présidente, notre engagement est important auprès des établissements là encore en lien avec les professionnels de santé : depuis 2015 près de 56 millions d'euros ont été votés et l'axe mère-enfant est l'un des domaines prioritaires, que ce soit pour les maternités d'Aubagne, d'Arles, la maternité de la Timone, celle de l'Hôpital St Joseph et demain, nous l'espérons, le Pôle enfant.

Afin de rendre mon propos le plus complet possible, je souhaite partager avec vous quatre actions essentielles actuellement mises en œuvre par le Département en faveur de la petite enfance et qui répondent tout à fait aux attentes précédemment formulées de surinvestir la période clé des 1 000 jours :

- Depuis maintenant plusieurs années, la Département est l'un des rares de France à proposer dès la naissance l'intervention rapide et gratuite d'une Technicienne en intervention sociale et familiale, pour soutenir les parents dans ces premiers moments. Il est intéressant de noter que la stratégie nationale de protection de l'enfant souhaite étendre cette action sur le plan national, ce dont nous nous félicitons.
- Cette année encore, un effort financier important de la Collectivité permet de soutenir des crèches porteuses de projets innovants, qu'il s'agisse d'accueillir des enfants en situation de handicap ou présentant des fragilités familiales, en particulier pour les enfants de femmes victimes de violences.
- Mais également dans le domaine de l'autisme, pour lequel vous connaissez l'engagement de notre Présidente et celui de notre Collectivité. Le service de PMI de notre Département est l'un des tous premiers en France à systématiser le repérage des deux ans, car nous savons combien une prise en charge précoce est importante dans cette maladie. Mme la Présidente, mes Chers Collègues, il me reste le plaisir de vous annoncer que nous organisons un colloque le 31 mars 2020 au sein de l'Hôtel du Département dans le cadre de la Journée mondiale de l'autisme.
- Pour clore mon propos, je rappellerai que l'ensemble des équipes du service des modes d'accueil de la petite enfance est fortement mobilisé en faveur d'une meilleure santé environnementale. Je les remercie pour le travail accompli au quotidien, que ce soit dans les crèches, en accompagnant les évolutions nécessaires des pratiques, notamment l'utilisation de certains produits d'entretien ou dès la phase de projet en concertation avec les architectes. Mais aussi dans le cadre de la PMI, avec les visites à domicile des sages-femmes et des puéricultrices qui sont autant de moments opportuns pour aborder avec les familles des actions concrètes pour réduire les risques environnementaux notamment à destination des jeunes enfants. J'aurai à ce titre le plaisir d'ouvrir la journée de travail des équipes de PMI du 16 janvier 2020 qui sera consacrée exclusivement aux questions de santé et d'environnement pendant la grossesse et la petite enfance.

Vous le savez, nous n'avons pas attendu les annonces du Gouvernement pour mettre en place dans notre département des actions exemplaires fortes en santé environnementale comme en santé en général. C'est pourquoi nous avons accepté la proposition de l'agence régionale de santé de signer la Charte d'engagement sur villes et territoires sans perturbateurs endocriniens, charte à l'initiative du réseau Santé & Environnement, que nous soumettrons au vote de la commission permanente de cet après-midi.

La santé est l'affaire de tous, individuellement et collectivement. En conclusion, je dirai simplement qu'intégrer la santé dans l'ensemble des politiques est la meilleure réponse aux défis qui s'annoncent pour les générations futures. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. DE MESTER: Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, c'est un grand honneur de pouvoir m'exprimer pour la première fois dans cette assemblée devant les élus du département. A travers l'intervention de Mme Florence BRETELLE, nous prenons conscience de la problématique que les perturbateurs endocriniens représentent pour notre parcours de santé. Je remercie Mme la Présidente et Mme DEVESA d'avoir souligné comment, par son engagement, à travers la mise en œuvre de ses compétences, le Conseil Départemental contribue à développer une politique cohérente de

prévention et de dépistage des risques inhérents à ces produits. Et comment il permet de préserver autant que faire se peut la santé des jeunes enfants.

Dans cette prise de conscience dans l'organisation d'une réponse adaptée, nous sommes partenaires. Et de cette association, nous attendons les meilleurs résultats. Oui, la période de la grossesse et des 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant, son environnement social et son cadre de vie vont influencer la santé de l'enfant pendant sa vie d'adulte. Il s'agit d'une période privilégiée pour intervenir au plus tôt et lui donner toutes les chances de mener une vie en bonne santé. La protection de la mère et de son enfant pendant toute cette période de vulnérabilité périnatale et toute la petite enfance constituent donc une priorité de santé publique qui doit désormais intégrer les facteurs de risques dits environnementaux. l'agence régionale de santé de Provence Alpes Côte d'Azur s'engage donc dès à présent pour réduire les inégalités de santé liées aux déterminants environnementaux pour des personnes vulnérables. J'évoquerai l'exposition au plomb dont les effets sont maintenant hélas bien connus. Nous avons dans ce département besoin de conduire un travail continu dans les quartiers de logement ancien notamment, souvent habités par des populations précaires qu'il faut en permanence informer et sensibiliser aux risques particulier liés à ce métal. Il s'agit bien là d'un enjeu de lutte contre les inégalités sociales et environnementales.

A présent que nous en cernons mieux les effets, les perturbateurs endocriniens constituent un nouveau défi pour la santé publique. Ce sont des substances chimiques qui présentent de nombreux risques pour la santé, de la conception à l'âge adulte.

La seconde stratégie nationale de lutte contre les perturbateurs endocriniens lancée le 3 septembre dernier insiste sur la formation des professionnels de santé intervenant sur la période des 1 000 premiers jours comme une priorité. Nous l'avons inscrite dans notre programme régional de santé et c'est l'un des sujets prioritaires de l'Agence.

Le partenariat avec la Conseil départemental constitue dans ce cadre-là une réelle opportunité qu'il s'agisse de la protection de la période infantile – ceux qui me connaissent un peu mesurent mon attachement sur le sujet – ou des modes d'accueil de la petite enfance. Ce sont autant de médecins, sages-femmes, puéricultrices, assistantes sociales et familiales, assistantes maternelles qui peuvent accompagner les parents à créer un environnement protecteur et favorable à la santé de leur enfant.

Ainsi, à travers sa mission de PMI, le Conseil départemental est le mieux placé pour accompagner la montée en compétences des professionnels de santé. Ceci bien sûr avec le soutien et l'aide de l'agence régionale de santé dans la continuité des actions menées ensemble depuis de nombreuses années, en lien avec le réseau Méditerranée, avec le réseau Environnement Santé et le réseau Périnatalité Méditerranée que préside Mme BRETELLE. Il est ainsi possible d'apporter des informations utiles à la pratique quotidienne de ces professionnels, de dispenser des formations apportant des connaissances solides au plan scientifique. Près de 9 000 professionnels spécialistes de l'accueil de la petite enfance sont ainsi potentiellement concernés.

Dans cette proximité, nous nous proposons de signer une Charte des territoires sans perturbateurs endocriniens, qui sera soumise, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à votre approbation lors de la Commission permanente cet après-midi. Grâce à elle, nous saurons comment réagir de façon collective et nous renforcer pour proposer les moyens dédiés à la formation des professionnels de santé dans notre département.

Permettez-moi, Madame la Présidente, puisque l'occasion m'en est donnée, de remercier votre collectivité pour les nombreuses collaborations régulières établies avec l'ARS. Que ce soit dans le cas de la périnatalité, de la santé sexuelle, dans le parcours des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance, dans l'amélioration de la prise en charge des familles vulnérables, pour l'accompagnement des sorties précoces de maternité ou encore sur l'amélioration de la

connaissance de l'état de santé des tous petits en améliorant l'exhaustivité des certificats du 8ème jour, tout cela, nous le menons ensemble. Je ne ferai ici qu'évoquer le travail que nous menons au quotidien auprès des plus âgés et des personnes handicapées. Nous pourrons y revenir lors d'une prochaine intervention si vous le souhaitez. Je vous dirai enfin merci, pour le soutien que vous apportez au milieu hospitalier, l'aide aux équipements ou à l'amélioration des locaux. Merci pour l'effort important que votre collectivité va consentir en faveur de l'Assistance Publique de Marseille, sa rénovation et la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir l'ensemble des activités liées aux pathologies de la mère et de l'enfant. Un service enfin digne de notre grande métropole. Pour tout cela donc, je vous remercie et forme le vœu que nous puissions poursuivre une collaboration si fructueuse pour la santé de nos concitoyens du département. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Mme VASSAL: Merci à l'ensemble de nos intervenants. Avez-vous des questions ou des demandes d'intervention? Honneur aux dames, je passe la parole à Mme RUBIROLA

Mme RUBIROLA: Merci Mme la Présidente. Vous ne serez pas étonnée que j'intervienne sur ce sujet qui me tient à cœur depuis très longtemps et je ne peux que me réjouir d'entendre que notre collectivité s'engage dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Je rappelle qu'il s'agit d'une lutte engagée depuis longtemps par les écologistes, souvent accusés d'être rétrogrades et anti-scientifiques alors qu'ils alertaient les populations sur les dangers encourus.

Je me réjouis également en tant que Médecin pédiatre ayant longtemps travaillé avec beaucoup de bonheur au sein de la PMI, et aujourd'hui en tant que médecin de prévention et de santé publique. C'est à ces trois titres que je me réjouis et je vous en remercie.

Ce combat relayé aujourd'hui par Santé Publique de France - et à laquelle l'institution dont je fais partie a largement participé, a permis aujourd'hui la prise de conscience par la population française des dangers liés aux perturbateurs endocriniens, notamment pour les enfants. Je souhaite rendre hommage aujourd'hui à celui qui a lancé l'alerte : André CICOLELLA, chimiste et toxicologue engagé, spécialiste de l'évaluation des risques sanitaires, qui a contribué à l'interdiction des bisphénols A dans les biberons et les contenants alimentaires ainsi que des trichloréthylènes dans les pressings en 2011 et en 2015. La France doit aussi au réseau qu'il préside, le réseau Santé et Environnement de France d'être le premier pays à s'être doté d'une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens en 2014. Ce chercheur a été consulté pour la deuxième phase de stratégie présentée par le Gouvernement en septembre. J'en profite donc ici pour rendre hommage à tous les lanceurs d'alerte, souvent menacés dans leurs institutions. Je vous remercie pour votre engagement et je pense que les centres de PMI sont les mieux placés pour être prescripteurs auprès des publics contre les perturbateurs endocriniens.

Je souhaiterais maintenant Mme la Présidente que nous signions une charte pour un département sans pesticides. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. RAIMONDI: Sur un sujet effectivement aussi grave, je ne peux que prendre la parole. Vous avez évoqué les perturbateurs endocriniens, mais exclusivement ceux auxquels nous pouvons être exposés dans nos habitations. Certes, il est important pour chaque citoyen d'être informé et de les limiter mais nous vivons dans un département très peuplé, avec de nombreux véhicules et une industrie importante source de pollution et de perturbateurs endocriniens. J'ai

la vague impression en écoutant les intervenants de ce matin que l'heure de la mobilisation a enfin sonné. Mais cela fait plus de 25 ans que sur le territoire dont je suis issu, nous lançons des alertes et appelons au secours. Je vous montre un document distribué encore hier, qui s'appelle « Réponses » où là encore, la DREAL comme l'ARS annoncent prendre en compte le problème. Mais nous attendons enfin des actes. Cela fait 20 ans que nous réclamons un cahier du cancer et que nous alertons sur les maladies qui apparaissent sur notre territoire, ce à quoi on nous a toujours répondu de ne pas nous inquiéter et que nous ne risquions rien. Aujourd'hui, on nous dit qu'effectivement il y a danger et que l'on va bientôt s'en occuper. Mais quand cela sera-t-il fait véritablement ? C'est bien de prendre acte mais on continue de construire des incinérateurs, de laisser fonctionner des entreprises totalement hors-normes et on oublie le cocktail des perturbateurs endocriniens présents à la maison et en sortant de chez soi. Je peux vous assurer que ce matin, à Fos-sur-Mer, il y avait des odeurs nauséabondes. On parle dans notre département de milliers de tonnes de polluants, que nous respirons chaque jour.

Merci de prendre enfin en compte ce sujet mais nous attendons toujours des actes et malheureusement, sur notre territoire, nous avons été obligés d'engager la justice pour faire trembler ceux qui sont responsables de l'environnement et de la santé pour que les choses évoluent enfin positivement. Nous verrons si la justice se mobilise.

M. JORDA: Merci à Mme la Présidente et à l'ensemble des intervenants, notamment pour la présentation de l'action locale sur la formation des professionnels et surtout pour les cibles prioritaires que vous avez identifiées à savoir les populations précaires. En cette année que marque les 30 ans des Droits de l'enfant, notre engagement doit être exemplaire et s'appuyer sur l'ensemble des acteurs du département, professionnels, associations mais également sur l'Etat. Nous nous y attachons également dans nos cantons. La signature de la Charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens entre l'ARS et le Conseil Départemental est un bon exemple des initiatives à enclencher.

Mme la Présidente vous avez cité dans votre introduction la situation de l'Hôpital, même si ce n'est pas l'objet de notre matinée et je tiens également à l'évoquer. Malgré une offre volontariste du Conseil Départemental notamment dans l'équipement des hôpitaux, je déplore un retard dans la participation de l'Etat : fermeture des lits ; visites éclairs de Mme la Ministre de la Santé ; infirmiers, urgentistes et l'ensemble du personnel médical, médecins et personnel de service qui tirent depuis des mois la sonnette l'alarme et ne sont malheureusement pas entendus. Je fais ici la demande de vote d'une motion, comme nous l'avions fait pour l'Hôpital Nord, pour être en soutien de ces personnels et faire en sorte qu'ils soient écoutés et entendus.

Je vous remercie.

M. VIGOUROUX: Mme la Présidente, mes chers collègues, je souhaite en préalable adresser mes remerciements à l'ensemble des services du Département, de la petite enfance et de la santé, qui travaillent formidablement bien et sont également des partenaires toujours présents et fiables pour les maires des villes, qui ont aussi une responsabilité dans le domaine de la petite enfance et de la santé publique. Je souhaite également louer votre envie, Mme la Présidente, d'aider les hôpitaux et je sais qu'au-delà de Marseille, celui de Salon vous est cher, avec le vote de l'achat d'un terrain pour sa reconstruction. Je souligne la volonté de l'ARS de développer une chose très importante pour tous, la médecine générale, qui est la clé d'entrée du système de santé dans notre pays. Aujourd'hui les médecins généralistes n'ont plus envie d'être isolés et veulent désormais travailler en groupe, de façon pluridisciplinaire. Sur ce point, le Département va devoir nous aider pour trouver des financements et recruter

des médecins car sur le terrain, la tâche s'avère compliquée pour attirer sur nos communes de nouveaux généralistes. Mais l'enjeu est fort et je vais poser ma question : il y a dans ce pays un sentiment d'incrédulité. L'alerte n'a pas uniquement été donnée par les écologistes, comme le signalait le Docteur RUBIROLA, je me souviens d'un candidat à l'élection présidentielle - Benoit de son prénom - qui avait fait des perturbateurs endocriniens l'un des thèmes centraux de son projet.

L'incrédulité de la population sur ces sujets – perturbateurs, pesticides – vient du constat désormais que la science n'est pas infaillible car les connaissances évoluent. Les certitudes d'hier ont amené des médecins à préconiser des produits reconnus dangereux aujourd'hui ce qui est dramatique en terme de crédibilité auprès de la population qui n'a plus confiance. En résultent, notamment via internet, des théories aléatoires par exemple sur les dangers des campagnes de vaccination, remises en cause. Parfois même, les études médicales sont contradictoires. Personnellement je me retourne vers mon médecin, détenteur du savoir, mais comment pouvez-vous nous accompagner, nous autres élus de la République, pour expliquer aux populations que les données sur la santé ne sont pas gravées dans le marbre mais que des découvertes ou avancées peuvent faire évoluer le discours ?

Mme VASSAL: Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention?

Mme BRETELLE: Votre remarque est très importante. Il faut aujourd'hui utiliser le principe de précaution. C'est ce qu'évoquait la vidéo très simplement: il faut restreindre les expositions au maximum, par des actions concrètes et faciles à mettre en pratique. Il faut donner des messages simples comme l'activité physique, la prévention de l'obésité qui sont des préconisations toujours valides.

C'est pour cela que nous avons créé le Certificat d'étude, une formation accessible non seulement aux médecins mais aussi aux infirmiers et personnels soignants, pour faciliter une connaissance des risques mais aussi des bienfaits de certaines pratiques sur la santé environnementale, comme la marche par exemple.

Concernant la remarque de Monsieur l'ancien maire de Fos-sur-Mer, nous militons fortement pour la création d'un 7ème registre des malformations dans le département 13. Un appel d'offres va prochainement être lancé. En quinze minutes je ne pouvais pas évoquer tous les problèmes de pollution atmosphérique, mais notre région est effectivement un exemple de la nécessité de créer ce registre pour permettre d'identifier ces malformations, d'en avoir une vision claire et d'en analyser les causes.

Mme VASSAL: Merci

M. DE MESTER: Merci Mme la Présidente, juste un mot concernant le territoire de l'étang de Berre. Un important travail a été effectué par l'ensemble du Département et sur le plan de la santé avec le concours de Santé Publique France pour renforcer les études menées depuis plusieurs années afin de déterminer le lien entre la pollution industrielle, très importante sur le secteur, et la santé en général de la population. Ceci afin que nous puissions prendre les mesures adaptées. Nous avons ainsi créé à l'Hôpital de Martigues une consultation sur les effets de la pollution sur les travailleurs et renforcé les moyens des hôpitaux pour prendre en charge les personnes atteintes d'infections cancéreuses. Nous avons aujourd'hui une meilleure connaissance de la situation et allons élargir le travail à la prise en charge d'autres types d'affections. Tout ceci a été présenté hier soir sur notre territoire lors d'une réunion qui a mobilisé une partie de la population, dans un climat constructif et apaisé.

Un dernier mot concernant l'hôpital publique : il a subi une forte pression ces dix dernières mais les moyens considérables annoncés par le Gouvernement devraient permettre de

renverser la tendance. Le Plan Hôpital - présenté il y a maintenant 15 jours par le Premier Ministre et la Ministre de la Santé – apporte une bouffée d'oxygène importante pour redresser la situation et faire en sorte que les hôpitaux puissent repartir, en desserrant la contrainte financière et en relançant l'attractivité des professions médicales et paramédicales. L'Agence Régionale de Santé, est à ce titre, totalement mobilisée pour accompagner ce Plan. En ce qui concerne l'Assistance Publique de Marseille, qui a un besoin urgentissime de modernisation et de renouvellement de ses équipements, les choses évoluent favorablement et nous attendons avec impatience les décisions qui interviendront au mois de juin.

Mme DEVÉSA: Mme la Présidente, merci de me donner la parole. Je souhaite au préalable remercier l'ensemble des intervenants. Je suis ravie de vos propos sur le travail remarquable effectué par nos services en PMI et c'est une bonne chose que vous soyez en accord avec nous. Je souhaite particulièrement répondre à M. RAIMONDI, concernant le fait qu'effectivement le sujet des perturbateurs endocriniens est débattu depuis 20 ans. Il ne vous aura pas échappé que depuis notre élection en 2015, le Département a investi massivement pour améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de particules fines et en faire un enjeu majeur du territoire. Quelques exemples qui pourront vous faire réfléchir : depuis novembre 2018, toute personne habitant le Département peut bénéficier de 5 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique, l'objectif étant d'atteindre le chiffre de 5 000 voitures électriques en 5 an ; une aide de 400 euros est également accordée pour tout achat d'un vélo électrique ; le Département a également répondu à l'appel à projets ARTBOIS de l'ADEME : une aide de 1 000 euros est accordée pour changer son appareil de chauffage avec un double objectif : obtenir des bénéfices en matière de santé publique et lutter contre la précarité énergétique en divisant la facture de chauffage par deux. Le Département et le Port de Marseille se sont également associés le 6 juin dernier pour équiper les quais en infrastructures électriques destinées à limiter la pollution des navires en escale. Le Département finance 40% des millions d'euros nécessaires. C'est effectivement un début et je rappelle que le Département copilote avec la Ville de Marseille et l'ARS le Contrat de Santé dont l'axe 1 a pour objectif la prévention de la santé environnementale. Je souhaitais M. RAIMONDI vous éclairer sur le positionnement du Département. Je vous remercie.

M. RAIMONDI: Je ne répondrai pas, cela serait trop long...

Mme VASSAL: Il est vrai que la santé est un sujet passionnant...

Merci beaucoup à l'ensemble des intervenants, merci Professeur et merci M. Le Directeur Général pour vos interventions.

Pause à 10h45

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2019

Mme VASSAL : Mes chers collègues, je vous demande si vous avez des observations sur le contenu du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2019 qui vous a été communiqué ? Pas de remarques. Je vous demande donc de l'approuver de manière définitive

Vote – le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme VASSAL : Concernant les rapports de la séance du jour, je donne maintenant la parole à Mme MIQUELLY pour les rapports du numéro 1 au numéro 4.

Mme MIQUELLY : Mme la Présidente, Messieurs les Conseillers départementaux, il s'agit de 4 rapports de la délégation des ressources humaines soumis aujourd'hui à votre approbation.

2^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT 1 – MODIFICATION DES CONDITIONS D'OCTROI DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'ABSENCE POUR CONGE DE MALADIE ORDINAIRE

Mme MIQUELLY: Depuis janvier 2019, le dispositif de réduction du régime indemnitaire des agents départementaux est appliqué dès le 31ème jour d'absence pour maladie ordinaire. Désormais, le Département souhaite s'aligner sur les dispositions des agents publics de l'Etat, à savoir un versement en intégralité pendant les 3 premiers mois et une réduction de moitié pendant les neuf mois suivants. J'enchaine sur le rapport 2.

3^{ème} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT 2 – RELIQUATS DU REGIME INDEMNITAIRE VERSES A CERTAINS CADRES D'EMPLOI NON CONCERNES PAR LE RIFSEEP

Mme MIQUELLY: Le décret permettant l'application du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions et de l'expertise n'étant pas encore paru pour un certain nombre d'emplois, des agents bénéficient toujours d'un reliquat versé annuellement. Des enveloppes financières sont par conséquent proposées pour les auxiliaires de puériculture et le personnel des collèges afin de permettre le versement de reliquats aux mois de février et août 2020.

4^{èME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT 3 – ACTUALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS EN MATIERE DE PERSONNEL POUR 2020

Mme MIQUELLY: Il s'agit de l'ajustement annuel habituel des crédits qui prennent en compte le nombre d'élus par groupes et du montant prévisionnel des indemnités de fonctionnement.

5^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT 4 – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC UN AGENT DU DÉPARTEMENT

Mme MIQUELLY : Il s'agit du protocole transactionnel avec un agent du Département qui avait saisi le Tribunal de Grande Instance afin d'être indemnisé des préjudices subis suite à l'aggravation des conséquences d'un accident de la circulation dont il avait été victime. Un accord a été conclu avec le liquidateur de la compagnie d'assurance et du tiers responsable de l'accident pour un montant de 50 000 euros au bénéfice du Département.

Mme VASSAL: Merci Mme MIQUELLY. Y a-t-il des demandes d'interventions?

Rapport 1 : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

Vote – Le rapport 1 est adopté à l'unanimité.

Rapport 2 : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

Vote – Le rapport 2 est adopté à l'unanimité.

Rapport 3 : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

Vote – Le rapport 3 est adopté à l'unanimité.

Rapport 4: Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

Vote – Le rapport 4 est adopté à l'unanimité.

Mme VASSAL : Je passe maintenant la parole à M. MORAINE concernant les rapports 5 à 7.

M. MORAINE : Mme la Présidente, merci. Il s'agit des rapports techniques habituels. Ces rapports ont reçu à l'unanimité un avis favorable de la Commission.

6^{èME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT 5 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS POUR L'ANNEE 2020

7^{ÈME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT 6 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES ENGAGEES PAR LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS L'EXECICE DE REPRESENTATION DU DEPARTEMENT EN 2020

8^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT 7 – COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DE L'EXERCICE PAR LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COMPETENCE QUI LUI A ETE DELEGUEE EN MATIERE D'ESTER EN JUSTICE

Mme VASSAL: Merci y-a-t-il des observations ? Je ne prendrai pas part au vote du numéro 6.

Rapport 5: qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Vote – Le rapport 5 est adopté à l'unanimité.

Rapport 6: qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Vote – Le rapport 6 est adopté à l'unanimité. Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

Rapport 7: il s'agit ici de prendre acte.

Vote – Le rapport 7 est adopté.

9ème POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT 8 – THE CAMP : APPROBATION D'UN AVENANT PORTANT SUR LE REECHELONNEMENT DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE CONSENTIE EN 2015

Mme VASSAL: M. GAZAY étant absent, merci M. PERRIN de nous rapporter le rapport 8.

M. PERRIN : Il s'agit, Mme la Présidente et mes chers collègues, d'un rapport qui nous propose un avenant relatif à la convention que nous avions avec The Camp pour échelonner sur trois ans supplémentaires le remboursement du prêt à taux zéro qui avait été octroyé en 2015.

Je me permets de signaler deux éléments :

- A l'époque, nous avions la compétence économique et comme l'ensemble des collectivités territoriales nous avions accordé un prêt de cinq millions à taux zéro remboursable au bout de cinq ans. Ceux d'entre vous qui connaissent le dossier savent que le démarrage fut difficile en raison de circonstances dramatiques avec le décès de son fondateur quelques semaines avant l'ouverture.
- Après quelques tâtonnements, la société s'est très nettement structurée en embauchant des personnes qui ont revu le modèle économique. L'ensemble des collectivités territoriales ont donné cet accord pour un délai de remboursement supplémentaire.

Mme VASSAL: Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention?

Rapport 8 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Vote – Le rapport 8 est adopté à l'unanimité. Abstention du groupe des élus « Communistes et Partenaires ».

Mme VASSAL: Mme CALLET, merci de nous présenter les rapports 9 à 11.

Mme CALLET: Ce sont trois rapports qui concernent le rapport annuel de l'exercice 2018.

10ème POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT 9 – RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE ADMINISTRATEURS DE LA SPL LA CIOTAT SHIPYARDS – EXERCICE 2018

11ème POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT 10 – RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE CANAL DE PROVENCE– EXERCICE 2018

12ème POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT 11 – RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE ADMINISTRATEURS DE LA SEMAGORA – EXERCICE 2018

Mme VASSAL: Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention?

M. JORDA: Je souhaite intervenir sur le rapport 10. Je me félicite du travail engagé avec le Canal de Provence, et je rappelle, même si c'est une lapalissade, que sans eau il n'y a pas de vie. Or, dans le monde d'aujourd'hui, encore près de 1,4 milliard de personnes sont privées d'eau potable tandis que plus de 5 milliards n'auront sans doute pas accès à un système d'assainissement décent d'ici 2030. Autant de raisons, sans m'éloigner du sujet, qui nous font nous inquiéter quand le Gouvernement envisage la cession de barrages électriques à des compagnies privées, pour qui ils constitueraient une véritable poule aux œufs d'or. Ces barrages sont déjà construits et amortis. Ils produisent l'électricité la moins chère possible, qui sera vendue au prix du marché, encore un cadeau du Président des riches. Or ces barrages appartiennent à tous les français. Ils ont été construits par la collectivité avec nos impôts et sont entretenus depuis leur construction par EDF. Ce ne sont pas simplement des usines électriques puisqu'avec leurs lacs, ils constituent la première réserve d'eau douce du pays. Cette eau sert à l'approvisionnement des populations mais aussi à l'irrigation pour l'agriculture, à l'étiage des eaux navales pour assurer leur navigabilité...

Nous défendons donc la maitrise collective publique d'un bien commun vital, l'eau. L'hydroélectricité est une source d'énergie essentielle, avec plus de 12% de la production électrique globale du pays et elle est écologique et renouvelable. Si l'électricité ne se stocke pas, les barrages offrent des réserves pour produire du courant quasi instantanément. Ils constituent également un atout pour développer les autres énergies renouvelables. Quand il n'y a ni vent ni soleil, l'hydroélectricité est essentielle pour l'intérêt général.

Pour conclure, permettez-moi d'évoquer ici, même si je suis en dehors du sujet, un autre objet d'inquiétude, celui de l'avenir du territoire de Gardanne et plus largement de l'avenir industriel du département. Après la fermeture programmée en 2022 de la centrale thermique, l'entreprise ALTEO se trouve classée en redressement judiciaire. Les salariés ne sont pas sûrs à ce jour de pouvoir être payés en décembre. Nous allons vers un territoire condamné. Des salariés, par centaines, sont menacés. Le commerce va être durement touché, sur un territoire déjà paupérisé et avec une population locale prise en otage dans un jeu de Monopoly dont les règles changent chaque jour. Nous avons le devoir en tant qu'élus de proximité de défendre ces populations et d'intervenir. En tant que Conseiller du canton de Gardanne, j'ai l'intention de ne pas laisser faire. Je vous prie de m'excuser pour cette digression qui me semblait importante dans le contexte actuel.

M. REAULT : Sur les questions soulevées par M. JORDA, nous partageons vos inquiétudes et sommes en accord sur le fait que les ouvrages hydroélectriques doivent rester sous la même gestion aujourd'hui. Ce sont d'abord en effet des ouvrages qui permettent de produire une électricité à moindre coût carbone ; qui participent de l'autonomie énergétique de notre

territoire, même si sur le département nous sommes moins concernés que sur les autres départements en aval. Enfin, ce sont des ouvrages qui ont permis de construire autour des bassins de rétention une vie locale, économique, touristique, de loisirs pour laquelle une remise en cause de la gestion de ces barrages serait dommageable.

Cependant, l'opérateur historique actuel doit également procéder à un certain nombre d'efforts, pour optimiser l'exploitation mais également la gestion des rejets dans le milieu naturel. Je pense notamment à l'étang de Berre et à la centrale électrique de St Chamas, qui doivent mieux travailler avec le territoire pour répondre aux enjeux de protection, de préservation et de valorisation du milieu aquatique que représente l'étang de Berre. Cela vaut également pour d'autres barrages qui doivent être modernisés pour améliorer la gestion des rejets dans le milieu aquatique. L'eau est évidemment une source de production énergétique mais c'est surtout comme vous l'avez évoqué une source de vie.

Si vous me permettez, un mot sur la situation d'ALTEO. Je ne voudrais pas laisser croire qu'ALTEO est victime de préconisations environnementales. Je préfère le préciser car cela a été dit dans certains media et je pense même au contraire que cela a été l'opportunité pour la société d'innover sur le rejet en mer, avec l'appui de l'argent public. L'entreprise est soumise à une pression que j'espère conjoncturelle sur les marchés d'alumine de spécialité et se situe au début de la chaine : ce marché est sans doute un indicateur de l'activité future de l'industrie qui utilise de l'alumine. Jusqu'à cet été encore, les clignotants n'étaient pas passés à l'orange comme aujourd'hui et l'ensemble des sociétés industrielles qui utilisent de l'alumine automobile, fabricants d'écrans plats, etc. - ont puisé dans les réserves. Le marché se réduit et ALTEO, qui est une petite entreprise par rapport aux consortiums mondiaux a davantage de difficultés à absorber le choc. La situation est renforcée par le fait que les grands acteurs mondiaux sont capables de réduire les coûts pour garder des parts de marché, ce qui est plus compliqué pour ALTEO. La sagesse l'a emporté chez les dirigeants qui ont préféré se mettre tout de suite sous la protection du Tribunal de Commerce. En espérant que l'entreprise puisse continuer de travailler sur ce site, car ce sont près de 500 emplois directs et plus de 1 000 emplois indirects qui sont concernés sur le bassin de Gardanne. Il n'est pas envisageable qu'une entreprise exportatrice et moteur sur le territoire puisse être dans la difficulté.

Mme VASSAL: Merci M. REAULT.

M. VIGOUROUX: Juste une remarque. Je ne reviens pas sur le cas de l'étang de Berre et reste sur la Canal de Provence. Mme la Présidente il y a plusieurs mois vous avez fait passé un dossier important que nous avions évoqué ici, celui de l'évolution un peu compliquée des ASA (associations syndicales autorisées) et particulièrement de l'arrosage de certaines zones de notre territoire, surtout au nord du département car ces ASA font partie de l'alimentation par l'irrigation de la nappe de la Crau. L'organisation juridique des ASA aujourd'hui ne leur donne pas la capacité d'avoir des investissements, d'autant que l'Agence de l'eau a d'autres priorités que de les soutenir. Or l'état des canaux nécessite des milliers d'euros d'investissement que les bénévoles des ASA sont incapables de fournir. Nous sommes prêts à faire un point avec Mme CALLET pour étudier l'état financier des ASA et envisager des évolutions. Probablement, Mme la Présidente, que dans un avenir proche, la Métropole pourrait se saisir de cette question car ce sujet concerne l'alimentation en eau potable par l'immersion des terres pour plus de 250 000 habitants de notre département.

Mme VASSAL: M. MAILLIE souhaite intervenir.

M. MAILLIE : Merci Mme la Présidente. Je voudrais rebondir sur les propos de M. JORDA et de M. REAULT. Si je partage leur position sur les barrages hydroélectriques, je souhaite revenir sur deux dossiers locaux.

Concernant la centrale thermique de Gardanne, le Gouvernement de M. FILLON avait prévu en 2011 des évolutions pour produire de la biomasse. L'entreprise a investi mais il semble que le Gouvernement aujourd'hui n'y soit plus favorable, malgré l'investissement effectué et le fait que l'entreprise, en grève depuis près d'un an, ne produit plus.

Concernant ALTEO, qui produit des alumines spécialisées vendues dans le monde entier, je rappelle que depuis maintenant 4 ans, elle ne rejette plus en mer de boues rouges. La société a été mise en demeure par le Tribunal administratif au 31 décembre 2019 de se mettre en conformité avec l'arrêté préfectoral précisant les normes de conformité de ces rejets. Auparavant, il y avait une canalisation partant de Gardanne pour se jeter dans la fosse cassidenne. Aujourd'hui n'y est rejetée que de l'eau respectant la règlementation.

Mais devinez où vont aujourd'hui ces résidus qui ne sont plus rejetés dans la fosse cassidenne ?

Ces déchets, qui représentent plus de 300 000 tonnes par an sont mis dans un stockage dit temporaire sur la commune de Bouc Bel Air et nous avons connu en avril 2018 les effets nocifs de ce stockage. Je pensais qu'ALTEO serait capable de recycler ses déchets mais cela fait 20 ans que la société nous fait des promesses de dépollution de sites. Nous pouvons donc nous interroger – il est dommage que le Directeur de l'ARS ne soit plus présent – car des enquêtes de santé publique ont été menées sur le sujet. Vous vous doutez que si l'on ne rejette plus à Cassis, c'est parce qu'il y a certainement une certaine toxicité de ces produits et le fait de les mettre en stockage à Bouc Bel Air me dérange. D'autant plus qu'aujourd'hui je ne crois plus au recyclage : pour éliminer 300 000 tonnes, il faut un process industriel qui n'existe pas. Et s'il existait, cela supposerait, pour traiter 300 000 tonnes, plus de 50 000 camions à rajouter au trafic routier. Je n'y crois personnellement plus et estime qu'à ce titre, ALTEO est une usine du passé.

Merci Mme la Présidente de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer. M. JORDA parle du siècle passé, j'essaie de parler de celui du 21^{ème} siècle.

Mme VASSAL: Concernant ces problématiques à la fois hydrauliques et environnementales, j'accorde toute ma confiance au Préfet des Bouches du Rhône et de la région qui mène une veille attentive pour la préservation du territoire. Je n'ai pas la technicité concernant le recyclage des boues, ce qui est certain c'est qu'aujourd'hui ces problématiques sont primordiales pour chacun d'entre nous et je suis intimement persuadée que le Préfet des Bouches du Rhône y prêtera une attention toute particulière

Ce sont deux problématiques différentes et M. REAULT a bien fait de préciser que les difficultés d'ALTEO sont davantage sur une problématique de chiffre d'affaires nettement en baisse que sur des enjeux environnementaux car des actions ont été mises en place pour préserver l'eau. Je suis plus optimiste que M. MAILLIE, des choses seront faites pour ne pas délocaliser ailleurs la pollution, ce qui serait irresponsable. La Ministre actuelle de l'Ecologie est très fortement impliquée sur ces problématiques et cela va dans la continuité des aspects évoqués ensemble ce matin.

Merci pour vos interventions.

Je vous demande de prendre acte de ces différents rapports.

Mme VASSAL: Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention?

Rapport 9 : il s'agit ici de prendre acte.

Vote – Le rapport 9 est adopté. Les administrateurs ne s'expriment pas sur ce dossier : Mesdames BERNASCONI, CARADEC et MILON, ainsi que Messieurs BORÉ, FRAU et GAZAY.

Rapport 10 : il s'agit ici de prendre acte.

Vote – Le rapport 10 est adopté.

Les administrateurs ne s'expriment pas sur ce dossier : Messieurs FÉRAUD et PERRIN.

Rapport 11: il s'agit ici de prendre acte.

Vote – Le rapport 11 est adopté.

Les administrateurs ne s'expriment pas sur ce dossier : Madame BARTHÉLÉMY et Monsieur GAZAY

Nous allons passer maintenant aux rapports 12 à 14. Je donne la parole à M. RÉAULT pour nous les présenter.

13^{ème} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT 12 – LA CONSOLIDATION DES COMPTES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE – EXERCICE 2017

14ème POINT DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT 13 – EXONERATIONS FISCALES – PROPOSITIONS D'EXONERATION PERMANENTE DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE) EN FAVEUR DES LIBRAIRIES NE DISPOSANT PAS DU LABEL DE LIBRAIRIE INDEPENDANTE DE REFERENCE

15ème POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT 14 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR UN PRET COMPLEMENTAIRE FORMULEE PAR LA SA D'HLM S.F.H.E. (GROUPE ARCADE) POUR l'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE AUTONOMIE DENOMMEE « VILLA MARIE » ET SITUEE CHEMIN NOTRE DAME A LANCON DE PROVENCE

M. RÉAULT: Merci Mme la Présidente.

Concernant le rapport 12 il s'agit d'un rapport classique présenté chaque année. Ce sont les comptes 2017 du Conseil départemental que nous validons ici avec un point qui concerne le budget du Département et ses budgets annexes avec un niveau 2 pour des organismes dans lesquels nous sommes majoritaires et un niveau 3 dans le cas d'une participation minoritaire et partagée. Globalement, la constellation dessinée par les services présente l'impact que peut avoir le Conseil départemental dans l'activité économique, sociale, culturelle, de santé et de logement.

Le rapport 13 concerne une possibilité qui nous est donnée par la loi de Finance 2019 d'exonérer de cotisations des librairies et nous avons fait le choix avec Mme la Présidente d'exonérer celles qui n'appartiennent pas à une chaine de distribution vu qu'elles bénéficient déjà d'un label. Cela représentera un manque à gagner pour le Département estimé entre 100 et 150 000 euros. Cet effort est supportable pour notre budget et sera bienvenu pour la dotation d'un certain nombre de villages et de quartiers de nos communes.

Le rapport 14 est une demande de garantie d'emprunt formulée par la société S.F.H.E. pour la construction d'une résidence d'autonomie à Lançon-de-Provence

Mme VASSAL: Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention?

Rapport 12 : il s'agit ici de prendre acte.

Vote – Le rapport 12 est adopté.

Rapport 13 : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Vote – Le rapport 13 est adopté à l'unanimité.

Rapport 14: Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Vote – Le rapport 14 est adopté à l'unanimité

Mes chers Collègues, je déclare cette séance terminée et je vous propose de vous retrouver en séance permanente pour la seconde partie de l'évocation de nos rapports. Merci à toutes et à tous.

Fin de la réunion : 11h15.